ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 68447

Texte de la question

M. Guy Malandain attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement scolaire des langues vivantes. Il semble que cet enseignement, dénommé carte des langues, soit décidé après étude des besoins dans le cadre du bassin de formation. Cependant, une population importante de jeunes d'origine maghrébine est scolarisée dans les collèges et lycées de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (78), et peu de ces établissements scolaires proposent l'apprentissage de la langue arabe. Quand le choix est possible, c'est le plus souvent en 3e langue vivante. Les élèves n'ont pas ou peu la possibilité d'étudier leur langue maternelle. Cet enseignement est ainsi laissé au libre choix des autorités religieuses. C'est pourquoi il désire savoir ce que le Gouvernement a prévu pour remédier à cette inégalité dans le choix de l'apprentissage d'une langue vivante.

Données clés

Auteur : M. Guy Malandain
Circonscription : Yvelines (11e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68447
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6272